



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIÉ LE 16 DECEMBRE 2016

**SPECIAL N ° 9 - DECEMBRE 2016**

PREFECTURE

# SOMMAIRE

## PREFECTURE

### CABINET

Arrêté n° CAB-BC-2016-216 accordant la médaille d'honneur Régionale,  
Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2017.....1

### DCT-BCI

Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2016-075 relatif aux annonces judiciaires  
et légales.....16

Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2016-076 modifiant l'arrêté préfectoral  
n° 2015113-0001 du 23 avril 2015 fixant la composition du Conseil  
Départemental de l'Education Nationale.....18

### SOUS-PREFECTURE DE LIMOUX

Arrêté préfectoral n° SPL-2016-050 portant création de la communauté de communes  
du Limouxin par fusion de la communauté de communes du Limouxin et de la  
communauté de communes du Pays de Couiza.....24



## PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Affaire suivie par M<sup>me</sup> D. ROUJOU  
TEL : 04 68 10 27 16  
Télécopie : 04 68 10 29 10  
Courriel : dominique.roujou@aude.gouv.fr

### ARRETE N° CAB-BC-2016-216

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Préfet,

### ARRETE :

**Article 1 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame ABADIE Marie**  
Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE à CARCASSONNE.
- **Madame ABDELMOUMEN Rahlia**  
Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, MAIRIE de LIMOUX.
- **Monsieur ACTIS Laurent**  
Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, MAIRIE de NEVIAN.
- **Madame AGRES Justine**  
Agent Social 2<sup>ème</sup> classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIMOUX, à LIMOUX.
- **Madame AIGAT Cécile**  
Assistant Socio-éducatif Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame ALAMO Isabelle**  
Agent social de 2<sup>ème</sup> classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIMOUX, à LIMOUX.
- **Monsieur ALBERO Thierry**  
Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE
- **Madame ALCOVERRO Véronique**  
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE,

- **Madame ALDEBERT Karine**  
Directeur Général Adjoint, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE à CARCASSONNE.
- **Madame ALENGRY Madeleine**  
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE à CARCASSONNE.
- **Monsieur ALIBERT Patrick**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE à CARCASSONNE.
- **Madame ALLENNE-TEN Carole**  
Aide à domicile, CIAS DU Sud Minervois à GINESTAS.
- **Monsieur ALMUZARD Eric**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE à CARCASSONNE.
- **Monsieur AMAT Gilles**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE à CARCASSONNE.
- **Madame AMIEL LEFERT Hélène**  
Adjoint d'animation, CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » à CARCASSONNE.
- **Monsieur AMOUROUX Christophe**  
Agent de Maîtrise Principal, Mairie de CAPENDU,
- **Madame ARNAUD Brigitte**  
Intervenant scolaire en musique, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDIOISES, à QUILLAN.
- **Monsieur ASTRUC Didier**  
Agent de Maîtrise Principal Territorial, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à CARCASSONNE.
- **Monsieur AUBEL Jean-Claude**  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Monsieur AYRIBIE Christophe**  
Conseiller Municipal, MAIRIE de LABASTIDE-D'ANJOU.
- **Monsieur BAPTISTE David**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de NARBONNE.
- **Madame BARONI Léa**  
Secrétaire de Mairie, MAIRIE de LEUC.
- **Madame BAROU Béatrice**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE à CARCASSONNE.
- **Monsieur BATX Jérôme**  
Animateur Principal de 2ème classe, CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » à CARCASSONNE.
- **Monsieur BAUVIN Francis**  
Ingénieur hospitalier, Centre Hospitalier de Narbonne,
- **Madame BECKER Nicole**  
Adjoint technique 1ère classe, Lycée Docteur Lacroix à Narbonne - REGION OCCITANIE - Site de MONTPELLIER, à MONTPELLIER.
- **Monsieur BELAVAL Frédéric**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Madame BERNARD Claudine**  
Rédacteur Principal de 2ème classé, MAIRIE de CUXAC-D'AUDE.

- **Madame BERTRAN Mireille**  
Rédacteur principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame BILLES Pierrette**  
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE
- **Monsieur BONA Baptiste**  
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, MAIRIE de GINESTAS.
- **Monsieur BONNAFOUS Damien**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Madame BONNEAUD MOUCHON Emmanuelle**  
Rédacteur, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Monsieur BONNEL Jean-Michel**  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, Mairie de PORT-LA-NOUVELLE.
- **Madame BONREPAUX Sonia**  
Agent Technique 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDOISES, à QUILLAN.
- **Madame BOUSQUET Incarnation**  
Agent Social, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDOISES, à QUILLAN.
- **Monsieur BOUSQUET Patrick**  
Technicien principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame BOYER Nadine**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame BRAS Sylvette**  
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur BREZET Olivier**  
Agent de Maîtrise, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.
- **Monsieur BRUNEL Olivier**  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, Communauté de Communes CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS, à CASTELNAUDARY.
- **Monsieur BUQUET Arnaud**  
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame CAGIGOS Marie-Hélène**  
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame CALVET Christine**  
Agent Social de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN, à LIMOUX.
- **Madame CAMPAGNA Martine**  
Agent Social 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN, à LIMOUX.
- **Monsieur CAMPAGNARO Philippe**  
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Madame CAMPAYO Francisca**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame CAMPS Anne-Marie**  
Agent Social, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDOISES, à QUILLAN.

- **Madame CARBOU Geneviève**  
Agent Social, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDOISES, à QUILLAN.
- **Madame CARRENO Anne-Marie**  
Agent Social 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN, à LIMOUX.
- **Monsieur CASSAGNAUD Philippe**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS.
- **Monsieur CHAPPERT René-Pierre**  
Agent de Maîtrise, Mairie de PORT-LA-NOUVELLE.
- **Madame CHET Marie-Line**  
Adjoint Administratif de 1ère classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE.
- **Madame CHOURREU Pascale**  
Adjoint technique de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN, à LIMOUX.
- **Madame CIARDULLO Hélène**  
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à CARCASSONNE.
- **Monsieur CLAUZEL Christophe**  
Agent de Maîtrise, SYNDICAT MIXTE COVALDEM 11, à CARCASSONNE.
- **Monsieur COLLODEL Alain**  
Rédacteur Principal de 1ère classe, MAIRIE de CEPIE.
- **Madame CORTES Laurence**  
Rédacteur Principal de 1ère Classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE.
- **Madame DEGUILLY Fabienne**  
Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE.
- **Madame DELFINI Monique**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame DELL'AVANZATA Myriam**  
Attaché Principal, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à CARCASSONNE.
- **Madame DESPLANS DAROUX Marylise**  
Médecin Hors Classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur DIMUR Bernard**  
Ingénieur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame DORVAN Tania**  
Adjoint technique 1ère classe des établissements d'enseignement – Lycée Docteur LACROIX à Narbonne, REGION OCCITANIE, site de MONTPELLIER.
- **Monsieur DOUTRE Jean-François**  
Adjoint animation 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame DREUIL Ginette**  
Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame DUPUY Gabrielle**  
Rédacteur, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN, à LIMOUX.
- **Madame EMBRY Martine**  
Rédacteur Territorial, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à CARCASSONNE.

- **Madame ESCANUELA Martine**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame FAURE Ouzena**  
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur FERNANDEZ Jean-François**  
Technicien Territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame FLAMAN Anne-Marie**  
Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame FONTVIEILLE Magali**  
Aide Soignante, CIAS du SIVOM NARBONNE RURAL, à MONTREDON-DES-CORBIERES.
- **Madame FRAISSE Laurence**  
Assistant spécialisé Enseignement Artistique 1ère classe, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.
- **Madame FREU Dominique**  
Agent Social, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDOISES, à QUILLAN.
- **Madame GALLAND Béatrice**  
A.T.S.E.M. Agent spécialisé Principal de 2ème classe écoles maternelles, MAIRIE de LAURE-MINERVOIS.
- **Madame GARGIULO Léone**  
Assistant Socio-éducatif Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame GATTI Véronique**  
Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame GAUTHIER Catherine**  
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE de FLEURY d'AUDE
- **Madame GIBERT Laurence**  
Attaché Territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame GIROTTO Marie-Line**  
Adjoint Administratif de 1ère Classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE
- **Monsieur GOMEZ Jean-Claude**  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur GOS Christian**  
Adjoint Technique de 1ère classe, Communauté de Communes CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS, à CASTELNAUDARY.
- **Monsieur GOUDON Alain**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur GRIMAL Thierry**  
Agent de Maîtrise, Mairie de PORT-LA-NOUVELLE.
- **Monsieur GUERBETTE Pascal**  
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame GUIGNON Nathalie**  
Adjoint Technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame GUILLEUX Marine**

Professeur enseignement artistique hors classe, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.

- **Monsieur HAMANI Jules**

Adjoint Technique principal 1ère classe, MAIRIE de NARBONNE.

- **Madame HENIN Claudie**

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE - DGAVS, à CHAMBERY.

- **Monsieur JACOMINO Christophe**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CARCASSONNE,

- **Monsieur JEANJEAN Alain**

Animateur principal 1ère Classe 2011, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame JOVER Isabelle**

Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIMOUX, à LIMOUX.

- **Madame JULIA Sophie-Alexandra**

Adjoint Administratif principal de 1ère classe, SYNDICAT MIXTE COVALDEM 11, à CARCASSONNE.

- **Madame JUNIS Nicole**

auxiliaire de puéricultrice principal 2ème classe, Mairie de PORT-LA-NOUVELLE.

- **Madame KHIMOUN Chérifa**

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame LACOMBE Anne-Marie**

Secrétaire de Mairie, COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION LEZIGNANAISE, à LEZIGNAN-CORBIERES.

- **Madame LANAU Michelle**

Adjoint Technique Principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur LAUCAT Alain**

Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame LEBEAU LACOSTE Céline**

Assistant Socio-éducatif Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame LECUBAIN Aline**

Rédacteur Principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur LIMOUZY Franck**

Technicien principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame LOIS Lydie**

Adjointe au Maire à la Mairie de VILLEDAGNE.

- **Monsieur LOPEZ Jean-Christophe**

Ingénieur Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame LOPEZ Simone**

Agent Social, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDIOISES, à QUILLAN.

- **Madame LOS SANTOS Brigitte**

Adjoint Technique 1ère classe, Lycée Jacques Ruffié à Limoux - REGION OCCITANIE – Site de MONTPELLIER

- **Madame LOUBIERE Anne**

Aide à domicile, CIAS du SIVOM NARBONNE RURAL, à MONTREDON-DES-CORBIERES.

- **Monsieur MAILHAC Henri**  
Conseiller Municipal, Adjoint au Maire à la Mairie de FRAISSE-DES-CORBIERES.
- **Madame MARCEL Maryline**  
Agent Technique de 2ème Classe, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Monsieur MARCINKOWSKI Samuel**  
Ingénieur Principal - Directeur du Bureau d'Études, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.
- **Madame MARTINEZ Claude**  
Agent de Maîtrise, Mairie de CAPENDU,
- **Madame MATELLY Christiane**  
Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame MAUGARD Evelyne**  
Adjoint technique 1ère classe, Lycée Louise Michel à Narbonne -REGION OCCITANIE - Site de MONTPELLIER,
- **Madame MAUREL Anne**  
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Madame MEDEL Valérie**  
Rédacteur Principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame MIQUEL Jacqueline**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur MIRALLES René**  
Conseiller Municipal à la Mairie de CAPENDU,
- **Monsieur MOLVEAU Serge**  
Adjoint Technique principal 1ère classe, MAIRIE de NARBONNE.
- **Madame MORENO Aline**  
Agent Social de 2ème classe, MAIRIE de CUXAC-D'AUDE.
- **Monsieur MORENO Consuelo**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame MORIO Chantal**  
Adjoint Technique Principal 2ème Classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame MOUYSET Carole**  
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Madame NOE Colette**  
Secrétaire de Mairie – Rédacteur à la MAIRIE de VILLAR EN VAL, LABASTIDE EN VAL et VILLETRITOLS
- **Madame OLIVE Catherine**  
A.T.S.E.M, Adjoint d'animation Territoriale 2ème classe - MAIRIE de ROQUEFORT-DES-CORBIERES,
- **Monsieur OUSSAID Farid**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de NARBONNE.
- **Madame PAILLARD Nathalie**  
Adjoint Administratif principal 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDOISES, à QUILLAN.

- **Madame PASTRE Laurence**  
Cadre de Santé Territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
  
- **Madame PECH Antonia**  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE de PARAZA
  
- **Monsieur PECH Jean-Pierre**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de FLEURY d'AUDE
  
- **Monsieur PEDRO Francis**  
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
  
- **Madame PEPIN Marlène**  
Agent social de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIMOUX, à LIMOUX.
  
- **Madame PONT Sylvie**  
Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
  
- **Madame PRADES Evelyne**  
ATSEM Principale de 2ème classe, MAIRIE de LIMOUX.
  
- **Monsieur PRUNET Eric**  
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.
  
- **Madame PUJOL Eliane**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
  
- **Madame RAMON Valentine**  
Aide à domicile, CIAS du SIVOM NARBONNE RURAL, à MONTREDON-DES-CORBIERES.
  
- **Madame RANG Annie**  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
  
- **Madame RAYNAUD Marie-José**  
Directrice Générale des Services, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à CARCASSONNE.
  
- **Monsieur REMY Benjamin**  
Ingénieur principal, MAIRIE de NARBONNE.
  
- **Madame REY Marie-Line**  
Adjoint technique principal 2ème classe CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
  
- **Monsieur RIGAUD Joël**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
  
- **Monsieur ROCA Pascal**  
Conseiller Territorial APS, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
  
- **Madame RUFFIE Marie Michèle**  
Agent Social, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDOISES, à QUILLAN.
  
- **Monsieur SALERI Xavier**  
Adjoint Technique, Mairie de MOUX,
  
- **Monsieur SALVADOR Philippe**  
Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame SANCHEZ Ghislaine**  
Aide Soignante de Classe Supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE,
- **Madame SAUNIE Odile**  
Adjoint technique 1ère classe, Lycée Docteur Lacroix à Narbonne - REGION OCCITANIE - Site de MONTPELLIER, à MONTPELLIER.
- **Madame SAURY Anne**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame SEGUY Jacqueline**  
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur SEMAT Alexandre**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de FRAISSE-CABARDES.
- **Madame SEVILLA Guadalupe**  
Agent Social, COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PYRENEES AUDIOISES, à QUILLAN.
- **Madame SIERRA Martine**  
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE.
- **Monsieur SIX Richard**  
Rédacteur, Secrétaire de Mairie, Mairie de BERRIAC.
- **Monsieur STEFANUTO Claude**  
Adjoint Technique de 2ème classe, Communauté de Communes CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDIOIS, à CASTELNAUDARY.
- **Madame TALIEU Irène**  
Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur TALLIEU Jean-Denis**  
Ingénieur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur TEISSEIRE Patrice**  
Adjoint Technique principal 1ère classe des Établissements d'Enseignement, REGION OCCITANIE - Site de MONTPELLIER, à MONTPELLIER.
- **Madame THERY Magali**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE,
- **Madame TREBOSC Maryse**  
Technicien Principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame TRICOIRE Marie-Claire**  
Rédacteur, Secrétaire de Mairie – MAIRIE de FRAISSE-DES-CORBIERES et de VILLESEQUE DES CORBIERES,
- **Madame TUNEZ Brigitte**  
Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur VALLS Jérôme**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de LIMOUX.
- **Madame VERDIN Elisabeth**  
Secrétaire de Mairie - Rédactrice Principale 2ème classe, MAIRIE de LAROQUE-DE-FA.
- **Madame VILLEMET Florence**  
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE de VINASSAN

- **Monsieur VOUTE Frédéric**

Adjoint Technique Principal 2ème Classe, Lycée Docteur Lacroix à Narbonne - REGION OCCITANIE - Site de MONTPELLIER, à MONTPELLIER.

- **Madame YOUB Halima**

Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame ZANIN-CORDOVES Michelle**

Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

**Article 2** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame ALIE Frédérique**

ATSEM Principal 2ème classe, Mairie de CONQUES-SUR-ORBIEL.

- **Madame ANCELY Agnès**

Directrice Générale Adjointe, Attachée Principale -COMMUNAUTE DE COMMUNES PIEMONT D'ALARIC, à CAPENDU.

- **Monsieur ASSET Jean**

Rédacteur Principal 1ère classe, CIAS du SUD MINERVOIS, à GINESTAS.

- **Madame ASTIE Rose-Marie**

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur AUCLAIR Philippe**

Éducateur Principal des APS 1ère Classe, Mairie de PORT-LA-NOUVELLE.

- **Madame AVERSENG Evelyne**

Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE à CARCASSONNE.

- **Madame BAUDAT Corine**

Attaché Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur BELZUNCES Gérard**

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de NARBONNE.

- **Madame BENES Francine**

Agent de Maîtrise, MAIRIE de VINASSAN

- **Madame BERLIVET Martine**

Animateur Principal 1ère classe, Mairie de PORT-LA-NOUVELLE.

- **Monsieur BES Jacques**

Adjoint Technique Principal 2ème classe, CARCASSONNE AGGLO, à CARCASSONNE.

- **Monsieur BONNES André**

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur BOYER Christian**

Adjoint Patrimoine 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur BREZET Jean-Jacques**

Adjoint technique Principal 2ème classe EE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur CAUQUIL Michel**

Assistant Socio éducatif principal, Centre hospitalier de BEZIERS,

- **Monsieur CORTESE Francis**

Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur COTON PELAGIE Guy**  
Technicien Principal - Responsable du Centre d'Exploitation - Direction de la Mer - SOP PORT LA NOUVELLE, REGION OCCITANIE - Site de MONTPELLIER, à MONTPELLIER.
- **Madame CUADROS Victoria**  
Conservateur bibliothèque, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur DELAUR Thierry**  
Conseiller Municipal, MAIRIE de LIMOUSIS.
- **Monsieur DIAZ Michel**  
Adjoint au Directeur du Service de l'Eau - Ingénieur Principal, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.
- **Monsieur FENES Gérard**  
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE de CAUNES-MINERVOIS.
- **Madame FRANCES Lydia**  
Auxiliaire de soins principal 1ère classe, CIAS Piémont d'Alaric, à CAPENDU.
- **Monsieur GABARRON François**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame GALLARDO Agnès**  
Agent principal ATSEM de 2ème classe, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Madame GASTOU Sylviane**  
Agent principal ATSEM de 1ère classe, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Monsieur GERAUD Gilbert**  
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur GOS Jean-Pierre**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Communauté de Communes CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS, à CASTELNAUDARY.
- **Monsieur HORTON Fabrice**  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de FLEURY d'AUDE
- **Madame JORDAN Nicole**  
Rédacteur Principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur JULIAN Jérôme**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de CONQUES-SUR-ORBIEL.
- **Madame LAGRANGE Arlette**  
Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur LAILLE Marc**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE
- **Madame LANJARD Sylvie**  
Attaché, MAIRIE de SAINT-MARTIN-LALANDE.
- **Monsieur LA PAGLIA Patrick**  
Adjoint technique Principal 1ère classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE
- **Madame LION Marie-Isabelle**  
Agent Principal ATSEM 2ème classe, MAIRIE de NARBONNE.
- **Monsieur LUMIERE Fabrice**

Directeur du Service Cycle de l'Eau - Ingénieur Principal, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.

- **Monsieur MAGNIN Pierre**

Adjoint Technique Principal 1ère classe, MAIRIE DE GRENOBLE.

- **Monsieur MAS René**

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE

- **Madame MAZARE Françoise**

Attaché Territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur MESTRE Gérard**

Adjoint technique Principal de 1ère classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE

- **Madame MINAIRE Raymonde**

Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur MORASSUT Michèle**

Adjoint technique principal 1ère Classe, Lycée Jules Fil à Carcassonne - REGION OCCITANIE - Site de MONTPELLIER, à MONTPELLIER.

- **Monsieur MUNICH Jean-Pierre**

Attaché Principal, MAIRIE de LIMOUX.

- **Monsieur NACENTA Francis**

Ingénieur en Chef Classe Exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame NICOL Dominique**

Assistant de conservation du Patrimoine et de Bibliothèques, Communauté de Communes CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS, à CASTELNAUDARY.

- **Monsieur PALMEROLA Jean-Luc**

Adjoint technique Principal 1ère classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE

- **Monsieur PECH Etienne**

Brigadier Chef Principal, MAIRIE de FLEURY d'AUDE

- **Madame PUJET BORIES Françoise**

Rédacteur Principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame PUJOL Sylvie**

Adjoint administratif Principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Madame REVERDY Claudette**

ATSEM Principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT-MARTIN-LALANDE.

- **Madame ROGER Aurore**

Attaché Territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

- **Monsieur SABBAS Patrick**

Adjoint Technique Principal 1ère classe, MAIRIE de FLEURY d'AUDE

- **Madame SALTIEL Joëlle**

Attachée territoriale, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.

- **Monsieur SALTIEL Olivier**

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.

- **Monsieur SALY Jean-Louis**

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de CONILHAC-CORBIERES.

- **Madame SANCHEZ Christine**  
ATSEM, Mairie de MOUX,
- **Monsieur SANSA Joël**  
Adjoint Technique 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur SCARAZZINI Eric**  
Directeur territorial, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Monsieur TAILLADE Marc**  
Agent de Maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame VANLAETHEM Josiane**  
Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.

**Article 3 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame ALABERT Claire**  
Attaché Territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur BELONDRAGE Gilles**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame BENET Muriel**  
Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame BENIT Annie**  
Attachée Territoriale, MAIRIE de PAZIOLS.
- **Monsieur BEZIAT Gil**  
Agent de maîtrise principal, CARCASSONNE AGGLO, à CARCASSONNE.
- **Monsieur BONIFAS Marc**  
Technicien principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE
- **Madame BOURRÉ Christine**  
Professeur enseignement artistique hors classe, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.
- **Madame BOURSET Michèle**  
ATSEM Principal 2ème classe, MAIRIE de CAUNES-MINERVOIS.
- **Madame CABALLE Marie-Isabelle**  
Rédacteur, MAIRIE de NARBONNE.
- **Monsieur CADIERGUES Dominique**  
Adjoint technique principal 1<sup>o</sup> classe, MAIRIE de NARBONNE.
- **Monsieur CASATO Jean-Luc**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de PORT-LA-NOUVELLE.
- **Monsieur CASSIN Michel**  
rédacteur principal 2e classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE
- **Monsieur CHAVERNAC Bernard**  
Adjoint technique principal 1e classe, MAIRIE DE BRAM,

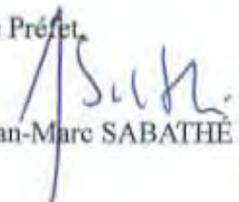
- **Monsieur DEGRUGILLIER Damas**  
Agent de maîtrise, MAIRIE de NARBONNE.
- **Madame DUCLOS Bernadette**  
Rédacteur Principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES PIEMONT D'ALARIC, à CAPENDU.
- **Madame FABRE Monique**  
Assistant médico-administratif classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE,
- **Madame FARGIER Françoise**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de NARBONNE.
- **Monsieur GALAUP Gérard**  
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Madame GARCIA Nadine**  
Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE de TREBES.
- **Madame GIMENO Marguerite**  
Aide-soignante classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE,
- **Monsieur GRAU William**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de NARBONNE.
- **Monsieur JALABERT Yves**  
Assistant médical technique cadre de santé, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE.
- **Monsieur LAFFORGUE Patrick**  
Ingénieur en chef classe normale, MAIRIE de NARBONNE.
- **Monsieur LAPENA Jean-Antoine**  
Ingénieur chef classe normale, MAIRIE de NARBONNE.
- **Monsieur LAURENS Michel**  
Directeur général des services techniques, MAIRIE de NARBONNE.
- **Madame MAMPEL Raymonde**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de NARBONNE.
- **Madame MAURY Véronique**  
ATSEM Principal 2ème classe, MAIRIE de CAUNES-MINERVOIS.
- **Monsieur NENON Pierre**  
Conseiller des A.P.S, MAIRIE de PORT-LA-NOUVELLE.
- **Madame PALAUQUI Corinne**  
Adjoint technique 2° classe, MAIRIE de PORT-LA-NOUVELLE.
- **Monsieur PEROTTI Michel**  
Attaché Territorial, CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » à CARCASSONNE.
- **Madame PONS Martine**  
Attaché territorial, MAIRIE DE CARCASSONNE,
- **Madame RICHIN Françoise**  
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe, CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » à CARCASSONNE.
- **Madame SALA Nicole**  
Adjoint Administratif Principal 1ère classe, MAIRIE de PORT-LA-NOUVELLE.

- Madame SANDRAGNÉ Hélène  
Directrice de soins hors classe, Centre Hospitalier de BEZIERS,
- Monsieur SENEQUE Pierre  
Ingénieur Principal, LE GRAND NARBONNE - Communauté d'Agglomération, à NARBONNE.
- Madame SERRUS Agnès  
Conseiller Soci-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, à CARCASSONNE
- Madame SICARD Régine  
Attaché territorial, MAIRIE de BRAM,
- Madame TORTAJADE Lucette  
Agent social 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN, à LIMOUX.
- Madame VILAPLANA Lydia  
Adjoint administratif hospitalier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE,

**ARTICLE 2 :** Mme la Sous-Préfète Secrétaire Générale de la préfecture, M. le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le **12 DEC. 2016**

Le Préfet,

  
Jean-Marc SABATHÉ



PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2016-075  
relatif aux annonces judiciaires et légales**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;
- VU** le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 du ministre de l'industrie et du commerce modifié par le décret n° 75-1094 du 26 novembre 1975 ;
- VU** la circulaire NOR : MCCE1523849C du ministre de la culture et de la communication du 3 décembre 2015 relative aux modalités d'inscription des journaux autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans tous les départements et dans les collectivités d'outre-mer ;
- VU** les demandes d'habilitation présentées par les journaux au titre de l'année 2017 ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :**

Les journaux habilités à publier, dans le département de l'Aude, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, des annonces judiciaires et légales sont les suivants :

➤ **Habilitation au niveau départemental :**

**Quotidiens :**

- **Midi Libre** - rue du Mas de Grille - 34438 ST JEAN DE VEDAS Cedex
- **La Dépêche du Midi** - Avenue Jean Baylet - 31095 TOULOUSE Cedex 9
- **L'Indépendant** - 2 boulevard des Pyrénées - CS 40066 - 66007 PERPIGNAN Cedex

**Hebdomadaires :**

- **Le Limouxin** - 6 avenue Camille Bouche - 11300 LIMOUX
- **La Croix du Midi** - 28 rue Théron de Montaugé - CS 72137 - 31017 TOULOUSE Cedex 2
- **L'Indépendant Dimanche** - 2 boulevard des Pyrénées - CS 40066 - 66007 PERPIGNAN Cedex
- **Midi Libre Dimanche** - rue du Mas de Grille - 34438 SAINT JEAN DE VEDAS Cedex
- **La Dépêche du Midi Dimanche** - Avenue Jean Baylet - 31095 TOULOUSE Cedex 9
- **L'Echo du Languedoc** - 14, boulevard Frédéric Mistral - 11100 NARBONNE
- **Le Petit Journal** - 1300 avenue d'Arthus - BP 386 - 82003 MONTAUBAN CEDEX
- **L'Aude Corbières Minervois** - 31 rue Péliçon - 34500 BEZIERS
- **La Semaine du Minervois** - 10 boulevard du Midi - 34210 OLONZAC

**ARTICLE 2 :**

Le prix de la ligne d'annonce, taxes non comprises, est fixé par un arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie pour l'année 2017.

**ARTICLE 3 :**

Indépendamment des recours administratifs (gracieux ou hiérarchique) susceptibles d'être exercés, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot - CS 99002 - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02).

**ARTICLE 4 :**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux directeurs des publications énumérées à l'article 1<sup>er</sup>.

Carcassonne, le 15 DEC. 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale de la préfecture,



Marie-Blanche BERNARD



PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2016-076 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2015113-0001 du 23 avril 2015 fixant la composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale**

Le préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L.235-1 et R.235-1 à R.235-11,

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités locales,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015113-0001 du 23 avril 2015 fixant pour trois ans la composition du Conseil de l'Éducation Nationale du département de l'Aude modifié par arrêtés préfectoraux n° DCT-BCI-2015-077 du 4 mai 2015, n° DCT-BCI-2015-0012 du 21 octobre 2015, n° DCT-BCI-2015-077 du 26 novembre 2015, n° DCT-BCI-2016-009 du 1er février 2016, n° DCT-BCI-2016-024 du 29 février 2016, n° DCT-BCI-045 du 14 juin 2016, n° DCT-BCI-2016-066 du 25 octobre 2016 et n° DCT-BCI-2016-067 du 14 novembre 2016,

**VU** les modifications des représentants des personnels transmises par les services départementaux de l'éducation nationale le 30 novembre 2016,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2015113-0001 du 23 avril 2015 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale est modifié ainsi qu'il suit :

**A - MEMBRES DE DROIT**

- Présidents :

- **M. le préfet de l'Aude**

- **M. le président du conseil départemental de l'Aude**

- Suppléants ayant qualité de vice-présidents :

- **Mme la Directrice académique** des services départementaux de l'éducation nationale,

- **Mme Tamara RIVEL**, conseillère départementale, déléguée par le président du conseil départemental.

B - MEMBRES DÉSIGNÉS

I - Représentants des collectivités locales :

▪ Maires :

Titulaires

- **M. Philippe ANDRIEU**  
Maire de CÉPIE

- **M. Roger ADIVEZE**  
Maire d'ALAIRAC

- **M. André HERNANDEZ**  
Maire de CANET D'AUDE

- **Mme Magali ARNAUD**  
Maire de VILLAR-EN-VAL

Suppléants

- **M. Jean-Paul DUPRÉ**  
Maire de LIMOUX

- **M. Sébastien PLA**  
Maire de DUILHAC SUR PEYREPERTUSE

- **M. Denis ADIVEZE**  
Maire de CAUNES MINERVOIS

- **Mme Marie BAT**  
Maire de BAGES

▪ Conseillers départementaux :

Titulaires

- **Mme Valérie DUMONTET**  
Conseillère départementale du canton  
Le Lézignanais

- **M. Jean-Noël LLOZE**  
Conseiller départemental du canton  
Carcassonne 3

- **Mme Éliane BRUNEL**  
Conseillère départementale du canton  
Le Bassin Chaurien

- **M. Nicolas SAINTE-CLUQUE**  
Conseiller départemental du canton  
Narbonne 1

- **Mme Rose-Marie JALABERT-TAILHAN**  
Conseillère départementale du canton  
La région Limouxine

Suppléants

- **Mme Stéphanie HORTALA**  
Conseillère départementale du canton  
La Malepère à la Montagne Noire

- **M. Jean-Luc DURAND**  
Conseiller départemental du canton  
Narbonne 2

- **Mme Annie BOHIC-CORTES**  
Conseillère départementale du canton  
La Haute Vallée de l'Aude

- **Mme Catherine BOSSIS**  
Conseillère départementale du canton  
Narbonne 2

- **M. Hervé BARO**  
Conseiller départemental du canton  
Les Corbières

▪ Conseillers régionaux :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- <b>Mme Hélène GIRAL</b> Conseillère régionale	- <b>Mme Mylène VESENTINI</b> Conseillère régionale

**II - Représentants des personnels titulaires de l'État :**

exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département, désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives dans le département.

a) Union Nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- <b>Mme Denise BARO-DELORME</b> UNSA de l'Aude 14 boulevard Jean Jaurès - BP 17 11001 CARCASSONNE CEDEX	- <b>Mme Anne MARTY</b> UNSA de l'Aude 14 boulevard Jean Jaurès - BP 17 11001 CARCASSONNE CEDEX
- <b>M. Rémy SIRVENT</b> UNSA de l'Aude 14 boulevard Jean Jaurès - BP 17 11001 CARCASSONNE CEDEX	- <b>M. Yannick SALSEGNAC</b> École maternelle C. Perrault Rue du Mont Alarie 11100 NARBONNE
- <b>M. Jean-Michel AT</b> Collège Émile Alain 1 rue Émile Alain 11000 CARCASSONNE	- <b>Mme Isabelle GUISGAND</b> Lycée François Andréossy 1 rue Saint François 11494 CASTELNAUDARY
- <b>Mme Sandrine SIRVENT</b> Collège J. FERRY 7 rue Vauban 11100 NARBONNE	- <b>Mme Françoise MES</b> Lycée Jacques Ruffié 5 Esplanade François Mitterrand 11300 LIMOUX

b) Fédération syndicale unitaire (FSU) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- <b>Mme Delphine BEN YOUSSEF</b> 20 rue de l'Orme - Montlegun 11090 CARCASSONNE	- <b>Mme Julia VIES</b> 19 chemin de Rieux 11700 PEPIEUX

- **M. Jean-Louis BURGAT**  
Résidence Occitania – Apt 20 Porte C  
436 Boulevard Eschasseriaux  
11210 PORT LA NOUVELLE

- **M. Philippe BRETZNER**  
6 rue Mozart  
11300 LIMOUX

- **Mme Hélène MAILLOT**  
15 rue des Potiers  
11400 CASTELNAUDARY

- **Mme Marie-Clotilde SOUBERCAZES**  
8 rue Salvat  
11100 NARBONNE

- **M. Jean-Louis BOUSQUET**  
Rue des Escairolles  
11340 ROQUEFEUIL

- **M. Laurent WAGENER**  
17 rue de la Ricarde  
11110 ARMISSAN

c) FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - Force ouvrière (FNEC-FP-FO :)

Titulaire

Suppléant

- **Mme Marie PALLUIS**  
78 avenue St Marc  
11200 ORNAISONS

- **Mme Christelle ARATOR**  
Logement Ecole  
Route de Cazilhac  
11570 CAVANAC

d) Syndicat national des lycées et collèges (SNALC)

Titulaire

Suppléant

- **Mme Christelle ASSENS**  
Domaine Plages hautes  
11440 PEYRIAC SUR MER

- **Mme Marie-Fleur LEPAGE SIRVEN**  
18 rue de la liberté  
11510 CAVES

**III - Représentants des usagers :**

a) Représentants des parents d'élèves :

- Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques (F.C.P.E.) :

Titulaires

Suppléants

- **Mme Isabelle PINATEL**  
6 rue Jean Giono  
11130 SIGEAN

- **M. Stéphane PARRINI**  
9 lot Le Terret d'Augusta  
11490 PORTEL DES CORBIERES

- **Mme Marianne MARTINEZ LAUTREC**  
4 rue de la Forge  
11250 ST HILAIRE

- **M. Sylvain LE NOACH**  
11 rue de las Leras  
11220 ST LAURENT

- **Mme Laurence CAZABAN**  
120 rue de l'Eglise  
11570 CAVANAC

- **Mme Nathalie WAESSEM**  
21 rue des Rosiers  
11300 LIMOUX

- **Mme Marie-Noëlle MONTISCI**  
26 rue Marceau Perrutel  
11000 CARCASSONNE

- **M. Patrick BARBIER**  
7 rue du 14 juillet  
11610 PENNAUTIER

- **Mme Séverine BROIN**  
14 impasse des Marronniers  
11300 LIMOUX

- **Mme Anne POIRIER**  
2 rue de la Poste  
111540 ROQUEFORT DES CORBIERES

- **M. Alain TAURINES**  
22 rue A. de Niquet  
11000 CARCASSONNE

- **Mme Nora ANGELASTRO**  
6 rue des Glycines  
11000 CARCASSONNE

- **Mme Cathy PEIX**  
33 rue Occitanie  
11800 TREBES

- **Mme Ghania PREVOT**  
7 rue du Camp d'Al Clot  
11250 ROUFFIAC D'AUDE

b) Représentants des associations complémentaires :

- Associations complémentaires de l'École Publique (ADPEP):

Titulaire

Suppléant

- **Mme Mariane DEZARNAUD**  
13 rue de Belfort  
11000 CARCASSONNE

- **M. Thierry MASCARAQUE**  
22 rue Antoine Marty  
11000 CARCASSONNE

**IV - Personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel :**

1) Nommées par le préfet :

Titulaire

Suppléant

- **Mme Andrée IBAL**  
*Union Départementale  
des Associations Familiales*  
Villa Éleuthéria 4 promenade des Rives  
11300 SAINT POLYCARPE

- **Mme Régine ROUANET**  
*Union Départementale  
des Associations Familiales*  
17 rue René Iché  
11000 CARCASSONNE

2) Nommés par le président du conseil départemental :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- <b>M. Dany FOULQUIER</b> 5 impasse du Chant du coq Le vert village - La Reille 11000 CARCASSONNE	- <b>Mme Andrée DENAT</b> 7 rue du Lebech 11370 LEUCATE

**V - Délégué départemental de l'éducation nationale devant siéger à titre consultatif :**

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- <b>M. Alain DENAT</b> 12 rue Vertu Rives d'Aude 11120 ST MARCEL SUR AUDE	- <b>M. Serge BOUSSIOUX</b> Rue du Pont des Poupes 11300 LIMOUX

**ARTICLE 2 :**

Le reste sans changement.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude et la directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 15 DEC. 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale de la préfecture,

Marie-Blanche BERNARD



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
PREFET DE L'AUDE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SPL-2016-050 PORTANT CRÉATION  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN  
PAR FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN  
ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COUZA**

Le Préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 35 III ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modifié n°2000-4231 du 29 novembre 2000 portant création de la communauté de communes du Pays de Couiza ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013150-0001 du 30 mai 2013 relatif à la création de la communauté de communes du Limouxin par fusion ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aude ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-025 du 6 juin 2016 fixant le projet de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre par fusion de la communauté de communes du Limouxin et de la communauté de communes du Pays de Couiza

**Vu** l'avis du directeur départemental des finances publiques de l'Aude en date du 4 octobre 2016 portant désignation du comptable territorialement compétent ;

**Vu** l'avis du directeur départemental des finances publiques de l'Aude en date du 28 octobre 2016 concernant la mention des budgets annexes ;

12 rue du Palais – BP 100 - 11300 LIMOUX CEDEX

Téléphone : 04.68.31.03.50 – Télécopie : 04.68.31.68.23.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h30 – 13h30/16h30 et le vendredi de 8h30/12h30 – 13h30/16h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

**Vu** les délibérations des conseils municipaux des communes concernées approuvant le projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issue de la fusion de la communauté de communes du Limouxin et de la communauté de communes du Pays de Couiza, et se prononçant favorablement sur le nom et le siège du futur EPCI issu de cette fusion : Ajac (13/07/16), Alaigne (17/06/16), Alet-les-Bains (2/08/16), Arques (22/06/16) Belcastel-et-Buc (1/07/16), Bellegarde-du-Razès (9/09/16), Belvèze-du-Razès (18/07/2016), Bourière (27/06/16), Bourigeole (04/08/2016), Brugairolles (13/07/16), Cailhan (13/06/16), Cailhavel (25/07/16), Cambieure (28/06/16), Castelreng (12/07/16), Caunette-sur-Lauquet (29/07/16), Céprie (28/07/16), Clermont-sur-Lauquet (9/09/16), Conilhac-de-la-Montagne (6/07/2016), Cournanel (29/06/16), Donazac (30/08/16), Escueillens-et-Saint-Just-de-Belengard (25/07/16), Festes-et-Saint-André (20/07/16), Fourtou (29/06/16), Gaja-et-Villedieu (12/07/16), Gardie (12/09/16), Greffeil (21/07/16), Laderne-sur-Lauquet (12/07/16), La Digne-d'Amont (4/07/16) La Digne-d'Aval (30/06/16), Lauraguel (28/06/16), Limoux (11/07/16), Loupia (05/07/16), Luc-Sur-Aude (7/07/16), Magrie (11/07/16), Malras (15/06/16), Malviès (15/06/16), Missègre (21/06/16), Montazels (8/07/16), Montgradail (6/07/16), Monthaut (12/08/16), Pauligne (1/08/16), Peyrolles (10/06/16), Pieusse (5/07/16), Pomas (26/07/16), Pomy (12/07/16), Rennes-les-Bains (8/09/16), Roquetaillade (4/08/16), Saint-Hilaire (27/07/16), Saint-Martin-de-Villereglan (28/06/16), Saint-Polycarpe (26/07/16), Seignalens (29/06/16), Serres (25/07/16), Sougraigne (4/07/16), Valmigère (2/07/16), Véras (30/08/2016), Villardébelle (25/07/16), Villar-Saint-Anselme (7/07/16), Villarszel-du-Razès (26/07/16), Villebazy (7/07/16) Villelongue-d'Aude (22/07/16).

**Vu** les délibérations défavorables des conseils municipaux concernés : Bugarach (4/08/16), La Courtète (9/07/16) et Rennes-le-Château (26/07/16).

**Vu** l'avis réputé favorable des conseils municipaux des communes d'Antugnac, Camps-sur-l'Agly, Cassaignes, Cubières-sur-Cinoble, Couiza, Coustaussa La Serpent, Gramazie, La Bezole, Lignairolles, Mazerolles-du-Razès, Routier, Saint-Couat-du-Razès, Terroles, Tourreilles en l'absence de délibération prise dans le délai qui leur était imparti.

**Vu** les délibérations favorables des conseils communautaires des communautés de communes intéressées ;

- Communauté de communes du Limouxin (27/06/16)
- Communauté de communes du Pays de Couiza (30/06/16)

**Vu** les délibérations concordantes des communes ayant approuvé le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes du Limouxin et de la Communauté de Communes du Pays de Couiza : Ajac (13/07/2016), Alaigne (17/06/2016), Alet-les-Bains (2/08/2016), Arques (28/09/2016), Belcastel-et-Buc (1/07/2016), Bellegarde-du-Razès (9/09/2016), Belvèze-du-Razès (18/07/2016), Bourière (27/06/2016), Brugairolles (19/07/2016), Cailhan (12/09/2016), Cailhavel (25/07/2016), Cambieure (28/06/2016), Castelreng (12/07/2016), Caunette-sur-Lauquet (4/08/2016), Céprie (28/07/2016), Clermont-sur-Lauquet (9/09/16), Couiza (18/10/2016), Cournanel (29/06/2016), La Courtète (9/07/2016), Coustaussa (20/10/2016), Donazac (30/08/2016), Escueillens-et-Saint-Just-de-Belengard (25/07/2016), Fourtou (06/10/2016), Gaja-et-Villedieu (12/07/2016), Gardie (12/09/2016), Greffeil (21/07/2016), Laderne-sur-Lauquet (12/07/2016), La Digne-d'Amont (4/07/2016), La Digne-d'Aval, Lauraguel (28/06/2016), La Serpent (17/10/2016), Limoux (11/07/2016), Loupia (5/07/2016), Luc-sur-Aude (9/11/06), Magrie (11/07/2016), Malras (19/07/2016), Malviès (15/06/2016), Missègre (03/10/2016), Montgradail (6/07/2016), Monthaut (12/08/2016), Pauligne (1/08/2016), Peyrolles (12/09/2016), Pieusse (5/07/2016), Pomas

(26/07/2016), Pomy (12/07/2016), Rennes-les-Bains (27/10/16), Roquetaillade (26/10/16) Saint-Hilaire (27/07/2016), Saint-Martin-de-Villereglan (28/06/2016), Saint-Polycarpe (26/07/2016), Seignalens (29/06/2016), Villardebelle (25/07/2016), Villar-Saint-Anselme (12/07/2016), Villarzel-du-Razès (26/07/2016), Villebazy (07/07/2016), Villelongue-d'Aude (22/07/2016) ;

**Considérant** que les conditions de majorité telles que fixées par l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales relatives au nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires ont bien été atteintes ;

**Considérant** que les conseils municipaux concernés ont donné leur accord sur le projet de périmètre dans les conditions de majorité fixées par les dispositions législatives précitées ;

**Sur** proposition de Madame la Sous-Préfète de Limoux,

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1 :**

Il est créé une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Limouxin et de la communauté de communes du Pays de Couiza.

#### **ARTICLE 2 :**

La date prise d'effet de cette nouvelle communauté de communes est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **ARTICLE 3 : Dénomination**

L'établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ainsi créé prend la dénomination de : « **Communauté de Communes du Limouxin** »

#### **ARTICLE 4 : Composition**

Cette communauté de communes est composée des communes suivantes :

Ajac, Ailaine, Alet-les-Bains, Antugnac, Arques, Belcastel-et-Buc, Bellegarde-du-Razès, Belvèze-du-Razès, Bourrière, Bourigeole, Brugairolles, Bugarach, Cailhau, Cailhavel, Cambieure, Camps-sur-l'Agly, Cassaignes, Castelreng, Caunette-sur-Lauquet, Cépie, Clermont-sur-Lauquet, Conilhac-de-la-Montagne, Couiza, Cournanel, Coustaussa, Cubières-sur-Cinoble, Donzac, Esceuilens-et-Saint-Just-de-Belengard, Festes-et-Saint-André, Fourtou, Gaja-et-Villedieu, Gardie, Gramazie, Greffeil, La Bezole, La Courtète, Ladern-sur-Lauquet, La Digne-d'Amont, La Digne-d'Aval, La Serpent, Lauraguel, Lignairolles, Limoux, Loupia, Luc-sur-Aude, Magrie, Malras, Malviès, Mazerolles-du-Razès, Missègre, Montgradail, Montazels, Monthaut, Pauligne, Peyrolles, Pieusse, Pomas, Pomy, Rennes-le-Château, Rennes-les-Bains, Roquetaillade, Routier, Saint-Couat-du-Razès, Saint-Hilaire, Saint-Martin-de-Villereglan, Saint-Polycarpe, Seignalens, Serres, Sougraigne, Terroles, Tourreilles, Valmigièrre, Véraza, Villardebelle, Villar-Saint-Anselme, Villarzel-du-Razès, Villebazy et Villelongue-d'Aude.

#### **ARTICLE 5 : Objet**

En application de l'article L.5214-1 du code général des collectivités territoriales, l'objet de la communauté de communes est « d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

## **ARTICLE 6 : Compétences**

La communauté est régie par les principes de spécialité territoriale et fonctionnelle ainsi que le principe d'exclusivité.

Les compétences des communautés fusionnées sont transférées au nouvel établissement public issu de la fusion dès la prise d'effet de sa création dans les conditions prévues au code général des collectivités territoriales.

Ces compétences pourront être modifiées dans les conditions prévues à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales.

La communauté de communes exerce les compétences suivantes :

### **I. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

#### **1. Aménagement de l'espace**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  - o Études, création, aménagement et entretien des sentiers de randonnées inscrits au plan départemental de randonnées et leurs dépendances.

À ce titre, la communauté peut organiser des animations et manifestations visant à promouvoir la randonnée et les sentiers communautaires.

- o Étude et valorisation du massif forestier (Charte forestière)
- o Études préliminaires à la création d'un Parc Naturel Régional
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Étude de nouveaux programmes relatifs aux énergies renouvelables telles que le solaire, la biomasse et l'éolien.

#### **2. Développement économique**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; est reconnu d'intérêt communautaire la création d'un observatoire de l'activité commerciale, comportant une veille sur les locaux commerciaux de centre-ville ;

- Participation à des dispositifs contractuels d'insertion et de formation tels que la Mission Locale d'Insertion ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de dispositifs d'insertion par l'activité économique, création et gestion d'un ou plusieurs chantiers d'insertion ;
- Aménagement, développement, diversification des activités et exploitation de l'abattoir de Quillan - Haute Vallée de l'Aude ;
- Gestion d'un service d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement des entreprises en création ou récentes (pépinière d'entreprises) ou en développement (hôtel d'entreprises) ; gestion de services mutualisés à destination des entreprises hébergées ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
  - o Accueil, information touristique en coordination avec les partenaires institutionnels (comités départemental et régional du tourisme) ;
  - o Coordination des interventions des divers opérateurs du développement touristique ;
  - o Élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des plans locaux de développement touristique ;
  - o Commercialisation de prestations de services touristiques ;
  - o Collecte de la taxe de séjour.
- Études et réflexion sur la création d'un pôle thermal Alet-les-Bains – Rennes-les-Bains.

### **3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

### **4. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

## **II. COMPÉTENCES OPTIONNELLES**

La communauté de communes exerce pour la conduite **d'actions d'intérêt communautaire** les compétences suivantes :

### **1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

Compétences propres au territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays de Couiza :

#### **Aménagement, entretien et gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques :**

##### **a) Contenu de la mission**

En préalable, il est mentionné que la responsabilité de tous les cours d'eau non domaniaux de son territoire incombe aux propriétaires riverains.

La communauté de communes participe à l'aménagement, l'entretien et la gestion des cours d'eaux et des milieux aquatiques associés dans le but :

- de faciliter la prévention des inondations
- de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Elle agit en conformité avec l'article I-211-1 du Code de l'Environnement et dans le respect du pouvoir de police du maire et du préfet du département.

À ce titre, elle a exclusivement pour objet à l'intérieur de son périmètre :

- d'assurer dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention, la gestion, l'entretien, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques associés à leur bassin versant.
- d'entreprendre les études, engager et réaliser l'exécution et l'exploitation des travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence à l'intérieur de son périmètre et notamment assurer la mise en œuvre d'opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau et de réaliser le plan de gestion y afférent.
- de réaliser des acquisitions foncières ou de demander l'instauration de servitudes d'utilité publique pour permettre la création de zones de rétention temporaire des eaux de crues, des zones de mobilité du lit mineur, des ouvrages de protection, ou tout aménagement destiné à préserver la qualité des milieux aquatiques.
- de contribuer à la mise en œuvre, ainsi qu'au suivi, de toute action se rapportant à ses compétences, découlant du programme de mesures du SDAGE ou d'une démarche partenariale (SAGE de la Haute Vallée de l'Aude, Contrat de rivière...).

La communauté de communes pourra également effectuer ou faire effectuer des prestations de services accessoires à son objet statutaire principal au moyen de conventions (conventions de gestion, conventions d'études...).

#### b) Modalités de mise en œuvre :

La communauté de communes ne pourra intervenir en substitution aux propriétaires ou à ses membres adhérents, que dans le cadre exclusif de l'intérêt général.

En conséquence, l'intervention de la communauté de communes sera déterminée uniquement après délibération du conseil communautaire pour toute action projetée (études, travaux, acquisitions...).

Dans le cas particulier des travaux, la compétence de la communauté de communes ne pourra être mise en œuvre qu'après un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général ou d'urgence prévu par l'article I-211-7 du Code de l'Environnement ou de convention avec les propriétaires concernés.

Dans le cas précis des travaux de protection contre les inondations (digues de protection rapprochée, ouvrages de rétention d'eau...) la déclaration d'intérêt général devra impérativement préciser le niveau de protection qui servira de base au dimensionnement des ouvrages que le maître d'ouvrage s'engage à respecter.

## 2. Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Plan local de l'habitat (P. L. H) ;
- Programmes d'intérêt général (PIG) ;
- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

## 3. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Sont reconnues d'intérêt communautaire :

- Les voiries d'intérêt communautaire existantes au jour de la date d'effet de la fusion ;
- Les voiries internes des zones d'activité communautaires les réseaux accessoires à ces voiries, nécessaires à leur bon fonctionnement.
- Les voiries de desserte nouvelles des zones d'activité communautaires ; il s'agit des voies reliant les zones d'activité économique aux voies communales ou départementales existantes et les réseaux accessoires à ces voiries, nécessaires à leur bon fonctionnement.

## 4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'une médiathèque communautaire sur le site dit de l'ancienne Tuilerie situé avenue André Chénier à Limoux ;
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'un complexe culturel comprenant une salle de diffusion sur le site dit de l'ancienne Tuilerie situé avenue André Chénier à Limoux ;
- La construction, l'entretien et le fonctionnement de l'école de musique communautaire

**En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :**

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'un boulodrome communautaire à Limoux ;
- L'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du gymnase intercommunal cadastré n° 532 section B à Routier.

## 5. Action sociale d'intérêt communautaire

Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions suivantes :

### - Politique de maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes

Sous réserve des prérogatives et compétences exercées par le conseil départemental :

- o Gestion d'un service d'aide à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes ;
- o Gestion d'un service mandataire, pour les personnes âgées ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, employeurs dans le cadre de l'aide à domicile ;
- o Gestion d'un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Limouxin

### - Politique d'accueil de la petite enfance

- o Création et gestion de structures multi-accueil de la petite enfance (crèches et haltes garderies) ;
- o Création et gestion des relais d'assistantes maternelles (R.A.M.)

### - Politique en destination de la jeunesse

- o Accueil de loisirs sans hébergement pour mineurs déclarés, en périodes extra-scolaires et, le cas échéant, organisation et gestion d'un service de transport des enfants des communes membres vers les centres de loisirs ;
- o Accueil de loisirs sans hébergement pour mineurs déclarés, en périodes périscolaire uniquement les mercredis après-midi et, le cas échéant, organisation et gestion d'un service de transport des enfants des communes membres vers les centres de loisirs ;

*Compétences propres au territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays de Couiza :*

- o **Études, mise en place et gestion de centres de loisirs sans hébergement.**
- o **Actions en faveur des enfants et de la jeunesse, en dehors du champ de l'enseignement obligatoire ;**
- o **Délégation de gestion de l'EHPAD « Les Estamounets », situé à COUIZA, au CIAS.**

## III. COMPÉTENCES FACULTATIVES

1. **Gestion du centre d'accueil et d'hébergement Robert BADOUC situé domaine de Ninaute à Limoux.**

2. Etude, création et gestion de Maisons de santé pluridisciplinaires ; entretien et fonctionnement du centre médical de Couiza.
3. Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévues au 1 de l'article L1425-1 du CGCT.
4. Création et gestion, par délégation de la collectivité compétente, d'un service de transport interurbain de voyageurs à la demande, en complément des lignes régulières existantes.
5. Gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Diagnostics initiaux, diagnostics-cessions, contrôles de conception, contrôles de réalisation, contrôles de bon fonctionnement ;

Dans le cadre du SPANC, la communauté de communes est mandataire des usagers pour l'octroi des aides à la réhabilitation des installations.

#### **6. Action culturelle d'intérêt communautaire**

- Soutien ou, le cas échéant, organisation d'événements ou d'actions relevant de l'intérêt communautaire dans les domaines de l'enseignement artistique, de la création artistique sous toutes ses formes, de la diffusion des œuvres et des spectacles vivants, ainsi que de la valorisation du patrimoine culturel immatériel ;
- Politique d'enseignement musical intégrant l'intervention en milieu scolaire.

#### **7. Prestations de service :**

La communauté peut, après accord de l'assemblée délibérante, et dans les conditions fixées au code général des collectivités territoriales, réaliser des prestations de service pour le compte de ses communes membres ou, le cas échéant, pour le compte d'autres EPCI.

La communauté offre notamment les prestations suivantes :

Accueil, accompagnement et conseils des porteurs de projets ou entreprises en création ou en développement

#### **8. Gestion du site d'escalade du Cardou situé sur les communes de Rennes-les-Bains et Serres**

#### **ARTICLE 7 :**

La communauté de communes est constituée pour une durée illimitée.

#### **ARTICLE 8 :**

Le siège de la communauté de communes est fixé à l'adresse suivante :

**2, place Joseph Alcantara  
11300 LIMOUX**

## ARTICLE 9 : Règles de représentation et de fonctionnement

### Organe délibérant

La communauté de communes est administrée par un organe délibérant dénommé conseil communautaire composé de délégués élus au sein des conseils municipaux des communes membres.

Le conseil communautaire règle par ses délibérations les affaires qui relèvent des compétences de la communauté de communes.

La composition du conseil communautaire est déterminée selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil communautaire de la Communauté de Commune issue de la fusion des Communautés de Communes du Limouxin et du Pays de Couiza comportera 106 sièges répartis comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES
Limoux	25
Couiza	2
Picusse	2
Belvèze du Razès	2
Pomas	2
Saint-Hilaire	1
Cépie	1
Cournanel	1
Lauraguel	1
Montazels	1
La Digne d'Aval	1
Magrie	1
Alet les Bains	1
Malvies	1
Saint Martin de Villereglan	1
Malras	1
Alaigne	1
Pauligne	1
Antugnac	1
Villelongue d'Aude	1
Cambieure	1
Gaja et Villedieu	1
La Digne d'Amont	1
Cailhau	1
Brugairolles	1
Ladern sur Lauquet	1
Rennes les Bains	1
Routier	1
Arques	1
Loupia	1

Luc sur Aude	1
Bugarach	1
Bellegarde du Razès	1
Roquetaillade	1
Castelreng	1
Festes et Saint André	1
Ajac	1
Mazerolles du Razès	1
Escueillens et Saint Just de Belengard	1
Saint Polycarpe	1
Tourreilles	1
Villebazy	1
Bouriège	1
Cailhavel	1
Gardie	1
Villarzel du Razès	1
Gramazie	1
Donazac	1
Cubières sur Cinoble	1
Villar Saint Anselme	1
Greffeil	1
Peyrolles	1
La Serpent	1
Sougraigne	1
Belcastel et Buc	1
Missègre	1
Conilhac de la Montagne	1
Fourtou	1
Saint Couat du Razès	1
Camps sur l'Agly	1
Montgradail	1
Rennes le Château	1
Pomy	1
Serres	1
Villardebelle	1
Cassaignes	1
Bourigeole	1
Coustaussa	1
La Courtète	1
La Bezole	1
Monthaut	1
Lignairolles	1
Véraza	1
Seignalens	1
Clermont sur Lauquet	1
Valmigère	1
Terroles	1
Caunette sur Lauquet	1

Il est précisé que seules les communes ne disposant que d'un seul siège disposeront d'un conseiller suppléant (en plus du conseiller titulaire).

### Organe exécutif

Le président est l'organe exécutif de la communauté de communes. Les règles relatives à son élection, la durée de son mandat ainsi qu'à ses pouvoirs sont définies par le code général des collectivités territoriales.

### Bureau

Le bureau est composé comme suit :

- le président de la communauté de communes avec voix prépondérante
- les vices-présidents dont le nombre est déterminé par le conseil communautaire sans pouvoir excéder 15.

Les membres du bureau sont élus par le conseil communautaire parmi ses membres.

Le bureau règle, par ses décisions, toute affaire qui lui aura été déléguée par l'organe délibérant dans le respect des dispositions législatives et réglementaires codifiées notamment au code général des collectivités territoriales.

## **ARTICLE 10 : Régime fiscal – Ressources**

### Régime fiscal

La communauté de communes est un EPCI à fiscalité propre. Elle est soumise de droit au régime de la fiscalité professionnelle unique prévue à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

### Ressources

Les recettes de la communauté de communes comprennent, conformément à l'article L.5214-23 du code général des collectivités territoriales :

1° les ressources fiscales mentionnées aux II ou, le cas échéant, au I de l'article 1379-0 bis du code général des impôts, ainsi que celles mentionnées aux V du même article

La communauté de communes peut, en outre, percevoir, au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31, sous réserve que cette compétence ne soit pas déjà exercée par une autorité mentionnée à l'article L. 5212-24, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité dans les conditions prévues aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 en lieu et place des communes dont la population recensée par l'Institut national de la statistique et des études économiques au 1er janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants. Pour les autres communes, cette taxe peut être perçue par la communauté de communes en lieu et place de la commune s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du groupement et de la commune intéressée prises dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts.

Dans tous les cas, la taxe est recouvrée dans les conditions de droit commun. La communauté de communes peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibérations concordantes prises dans les conditions prévues au premier alinéa du même I ;

2° le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté de communes,

3° les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange du service rendu,

4° les subventions de l'Union européenne, de l'État, de la Région, du Département et des communes,

5° le produit des dons et legs,

6° le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;

7° le produit des emprunts,

8° le produit du versement destiné aux transports en commun prévus par l'article L2333-64 du code général des collectivités territoriales lorsque la communauté de communes est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ;

9° la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources ;

10° le cas échéant, le produit des taxes prévues aux articles 1528, 1529, 1530 et 1530 bis du code général des impôts.

#### **ARTICLE 11 :**

Le personnel employé par chaque organisme fusionné est rattaché à la nouvelle communauté de communes.

La communauté de communes se substituant de plein droit aux deux établissements fusionnés, le transfert du patrimoine mobilier et immobilier nécessaire à l'exercice des compétences transférées s'effectuera dès la création de la communauté de communes.

#### **ARTICLE 12 :**

L'intégralité de l'actif et du passif de chaque organisme fusionné est attribuée à la nouvelle communauté de communes.

La liste de l'ensemble des biens immobiliers appartenant à chacune des communautés de communes fusionnées est annexée au présent arrêté.

La nouvelle communauté de communes reprendra les résultats de fonctionnement d'une part et les résultats d'investissement d'autre part, des organismes fusionnant.

#### **ARTICLE 13 : Comptable assignataire**

Les fonctions de comptable assignataire de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Limouxin et de la communauté de communes du Pays de Couiza sont assurées par le chef des finances publiques de Limoux.

#### **ARTICLE 14 : Budgets**

Compte tenu des compétences transférées ainsi que des budgets annexes des établissements publics de coopération intercommunale pré-existants, les budgets de la nouvelle communauté de communes du Limouxin sont créés conformément à la liste suivante :

Communauté de Communes

- Budget principal
- Budgets annexes
  - \* Déchets non ménagers
  - \* SPANC (assainissement non collectif)
  - \* Office de tourisme
  - \* Pépinière d'entreprise
  - \* Zone d'Activité Economique
  - \* Aide à domicile

Centre Intercommunal d'Action Sociale

- Budget principal
- Budget annexe : EHPAD « Les Estamounets »

**ARTICLE 15 : Règlement intérieur**

Le conseil communautaire approuvera le règlement intérieur régissant son fonctionnement dans les trois mois qui suivront son installation.

**ARTICLE 16 : Modification des statuts**

Toute modification statutaire interviendra dans les conditions, notamment de majorité, fixées par le code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 17 :**

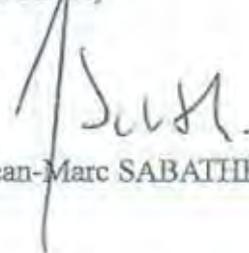
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude d'une part et de sa notification aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés d'autre part.

**ARTICLE 18 :**

Madame la Sous-Préfète de Limoux, Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Aude, Mesdames et Messieurs les maires des communes adhérentes aux établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus visés, Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre visés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Carcassonne, le **02 DEC. 2016**

Le Préfet,



Jean-Marc SABATHÉ

**ANNEXE 1 :****Liste des biens immobiliers appartenant à la Communauté de Communes du Limouxin****Propriétés non bâties**

Référence cadastrale	Nature et nom	Adresse
AK 327	Centre Technique Communautaire	Av André Chénier 11300 LIMOUX
AK 335	Centre Technique Communautaire	Av André Chénier 11300 LIMOUX
AK 337	Centre Technique Communautaire	Av André Chénier 11300 LIMOUX
AK 380	Centre Technique Communautaire	Rue Rhin et Danube 11300 LIMOUX
AK 384	Centre Technique Communautaire	Av André Chénier 11300 LIMOUX
AK 386	Centre Technique Communautaire	Av André Chénier 11300 LIMOUX
AK 409	Centre Technique Communautaire	Av André Chénier 11300 LIMOUX
DD 175	Siège CDC	Pl Joseph Alcantara 11300 LIMOUX
DH 295	Maison de la petite enfance	Rue Blanquerie 11300 LIMOUX
DY 31	Aire des gens du voyage + ancienne décharge	Marceille 11300 PIEUSSE
DY 90	Aire des gens du voyage + ancienne décharge	Marceille 11300 PIEUSSE
DY 38	Aire des gens du voyage + ancienne décharge	Marceille 11300 PIEUSSE
DY 39	Aire des gens du voyage + ancienne décharge	Marceille 11300 PIEUSSE
DY 66	Aire des gens du voyage + ancienne décharge	Marceille 11300 PIEUSSE
DY 69	Aire des gens du voyage + ancienne décharge	Marceille 11300 PIEUSSE
DY 75	Aire des gens du voyage + ancienne décharge	Marceille 11300 PIEUSSE
EA 49	Ancienne décharge	Marlic 11300 PIEUSSE
EA 60	Ancienne décharge	Marlic 11300 PIEUSSE
EA 61	Ancienne décharge	Marlic 11300 PIEUSSE
EA 63	Ancienne décharge	Marlic 11300 PIEUSSE
EA 65	Ancienne décharge	Marlic 11300 PIEUSSE
AZ 2	Ancienne décharge	Fourquettes 11300 PIEUSSE
AZ 3	Ancienne décharge	Fourquettes 11300 PIEUSSE
AZ 22	Ancienne décharge	Fourques 11300 PIEUSSE
AZ 30	Ancienne décharge	Fourques 11300 PIEUSSE
BD 150	Terrains Flassa	Flassa 11300 PIEUSSE
BD 154	Terrains Flassa	Flassa 11300 PIEUSSE
BD 155	Terrains Flassa	Flassa 11300 PIEUSSE
B 973	Déchetterie Saint Martin	Moulin de Coumeilles 11300 ST MARTIN DE VILLEREGLAN
B 974	Déchetterie Saint Martin	Moulin de Coumeilles 11300 ST MARTIN DE VILLEREGLAN
B 976	Déchetterie Saint Martin	Moulin de Coumeilles 11300 ST MARTIN DE VILLEREGLAN
B 1001	Déchetterie Saint Martin	Moulin de Coumeilles 11300 ST MARTIN DE VILLEREGLAN
B 792	Déchetterie Saint Hilaire	Le Plo 11300 SAINT HILAIRE
A 756	Maison Communautaire	Route de Bellegarde 11240 BELVEZE DU RAZES
A 778	Crèche Les Lutins du Sou	11240 BELVEZE DU RAZES
B 526	Gymnase	Chemin de la gare 11240 ROUTIER
B 532	Gymnase	Chemin de la gare 11240 ROUTIER
B 18	Déchetterie	Blaise 11240 CAMBIEURE

B 180	Déchetterie	Comeles 11240 CAMBIEURE
B 181	Déchetterie	Comeles 11240 CAMBIEURE
B 182	Déchetterie	Comeles 11240 CAMBIEURE
B 234	Déchetterie	Comeles 11240 CAMBIEURE
B 235	Déchetterie	Comeles 11240 CAMBIEURE
B 362	Déchetterie	Blaise 11240 CAMBIEURE
B 363	Déchetterie	Blaise 11240 CAMBIEURE
B 380	Déchetterie	Blaise 11240 CAMBIEURE
B 382	Déchetterie	Blaise 11240 CAMBIEURE

#### Propriétés bâties

Référence cadastrale	Nature et nom	Adresse
AK 409	Centre Technique Communautaire	29 Av André Chénier 11300 LIMOUX
DD 175	Immeuble siège CDC	2 Pl Joseph Alcantara 11300 LIMOUX
DH 295	Maison de la petite enfance	23 Rue Blanquerie 11300 LIMOUX
DY 69	Aire des gens du voyage + ancienne décharge	5001 Marceille 11300 PIEUSSE
AI 602	Antenne Administrative Tivoli	25 Promenade du Tivoli 11300 LIMOUX

**ANNEXE 2 :****Liste des biens immobiliers appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Couiza****Propriétés non bâties**

Référence cadastrale	Nature et nom	Adresse
AL 73	Bâtiment social	18 bis Route des Pyrénées 11190 COUIZA
AL 99	Bâtiment principal de la Communauté de Communes	17 Route des Pyrénées 11190 COUIZA
AD 81	Ateliers des services techniques	Route d'Espérazza 11190 MONTAZELS
AB 182	Déchetterie	Chemin des Nouals 11190 MONTAZELS
AN 87	Déchetterie	Chemin des Nouals 11190 MONTAZELS
AN 127	Déchetterie	Chemin des Nouals 11190 MONTAZELS
A 678	ZAE	La Plaine d'Aude 11190 LUC-SUR-AUDE
A 679	ZAE	La Plaine d'Aude 11190 LUC-SUR-AUDE
A 680	ZAE	La Plaine d'Aude 11190 LUC-SUR-AUDE
A 681	ZAE	La Plaine d'Aude 11190 LUC-SUR-AUDE
A 682	ZAE	La Plaine d'Aude 11190 LUC-SUR-AUDE
A 683	ZAE	La Plaine d'Aude 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1282	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1284	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1285	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1293	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1295	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1296	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1297	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1298	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1299	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1342	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1343	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
A 1345	ZAE	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE
W 30	Carrière	Coume des Bains Est 11190 RENNES-LES-BAINS

**Propriétés bâties**

Référence cadastrale	Nature et nom	Adresse
AL 73	Bâtiment social	18 bis route des Pyrénées 11190 COUIZA
AL 99	Bâtiment principal de la Communauté de Communes	17 Route des Pyrénées 11190 COUIZA
AD 81	Ateliers des services techniques	Route d'Espérazza 11190 MONTAZELS
A 1297	Atelier boulangerie, ZAE Luc-sur-Aude	L'Horte 11190 LUC-SUR-AUDE